Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le 08/12/2021
ID : 060-216001875-20211126-18_11_2021_03A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUISE LA MOTTE

SEANCE DU 26 novembre 2021

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15
Absents : 5

Date de convocation : 18/11/2021
Date d'affichage : 18/11/2021

N°18/11/2021-03A
Tarification des droits de place du marché au 01.01.2022

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cuise la Motte, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURGEOIS Renaud, Maire.

Etaient présents :
Mesdames BEAUDEQUIN, CHAMPEAU, PANIZ, LACOURT, ANSELMET, LEWANDOWSKI, DOUVRY, LEROUX, Messieurs FLEURY, CHANE-KUNE, LEPLAT, DESCAMPS, CRETE

Ayant donné pouvoir :
Madame MUSCAT à Madame BEAUDEQUIN

Absents : Madame DE LIMA LEITE FERNANDES, Messieurs KMIEC, BILLOT, LITTIERE

Secrétaire de Séance : Madame BEAUDEQUIN

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un tarif annuel pour le droit de place du marché hebdomadaire comme suit :

Nombre de ml	Prix au ml	Total hebdomadaire	Nombre de semaine	Total annuel
1.00	0.50 €	0.50 €	52	26.00 €
2.00	0.50 €	1.00 €	52	52.00 €
3.00	0.50 €	1.50 €	52	78.00 €
4.00	0.50 €	2.00 €	52	104.00 €
5.00	0.50 €	2.50 €	52	130.00 €
6.00	0.50 €	3.00 €	52	156.00 €
7.00	0.50 €	3.50 €	52	182.00 €
8.00	0.50 €	4.00 €	52	208.00 €
9.00	0.50 €	4.50 €	52	234.00 €
10.00	0.50 €	5.00 €	52	260.00 €
11.00	0.50 €	5.50 €	52	286.00 €
12.00	0.50 €	6.00 €	52	312.00 €
13.00	0.50 €	6.50 €	52	338.00 €
14.00	0.50 €	7.00 €	52	364.00 €
15.00	0.50 €	7.50 €	52	390.00 €
16.00	0.50 €	8.00 €	52	416.00 €
17.00	0.50 €	8.50 €	52	442.00 €
18.00	0.50 €	9.00 €	52	468.00 €
19.00	0.50 €	9.50 €	52	494.00 €
20.00	0.50 €	10.00 €	52	520.00 €

Pour toute arrivée en cours d'année, il n'y aura pas de proratisation.
L'abonnement sera reconduit par tacite reconduction d'une année sur l'autre.

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le 08/12/2021
ID : 060-216001875-20211126-18_11_2021_03A-DE

Des contrôles seront réalisés de manière aléatoire. Toutes personnes installées de manière illégale, se verra adresser un droit de place forfaitaire d'un montant de 90 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la nouvelle tarification du droit de place du marché hebdomadaire et confirme son application à compter du 1er janvier 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre des délibérations

Fait à Cuise la Motte, le 30 novembre 2021

Le Maire, Renaud BOURGEOIS

MAIRIE DE CUISE-LA-MOTTE (60350)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture